

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Le Président :

Vu la délibération du 17 juillet 2020 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 20 juillet 2020 par laquelle le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du 16 décembre 2002 reçue en Préfecture des Pyrénées Atlantiques le 18 décembre 2002 décidant la construction à Mourenx d'un centre multiservices destiné à accueillir différentes administrations et de nouvelles entreprises sur le bassin de Lacq, centre dénommé « Yves Dréau »,

Vu la demande déposée par l'association TRANSITION d'occuper des locaux, à usage de bureaux, d'une superficie utile totale de 338,17 m², constituant **les lots n°13 (64,45 m²), n°14 (76,83 m²), n°15 (36,82 m²) n°16 (37,18 m²) et le lot n°19 (122,89 m²)** dépendant de l'immeuble Centre Yves DREAU situés au 1^{er} étage à Mourenx à compter du 1^{er} juillet 2022,

DECIDE

Article 1 : de conclure avec par l'association TRANSITION un bail à loyer.

Article 2 : de préciser que le présent bail est consenti pour une durée de 3 ans commençant à courir le **1^{er} juillet 2022 pour se terminer le 31 décembre 2024**. A cette échéance, il se renouvellera d'année en année par tacite reconduction.

Article 3 : de préciser que le présent bail est résiliable à tout moment par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 3 mois adressé au cocontractant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 4 : de fixer le montant du loyer trimestriel à **4 859,43 €** hors taxes soit **19 437,72 € HT** par an payable par quart et à l'avance au premier jour de chaque trimestre civil.

Article 5 : il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 1^{er} juin 2022


Patrice LAURENT

